



Vaud-Valais-Fribourg



Espace Santé Rennaz
Route des Tilles 6A
1847 Rennaz
Tél : 024 524 14 00
secutel@asema.ch
www.asema.ch

Avenant au contrat de location
entre
ASEMA, association sans but lucratif
et
(Exemple de contrat, ne pas le signer)
désigné(e) ci-dessous par le client

1. Le client désire utiliser les prestations du service d'intervention de Securitas SA en tant que répondant.
2. L'engagement du service d'intervention est demandé par la Centrale Secutel suite à une alarme déclenchée par le client au moyen de son appareil de biotélégilance.
3. Le client doit impérativement transmettre à Securitas SA les clés permettant l'accès en tout temps à son domicile. L'Asema se charge du transfert des clés chez Securitas SA.
4. Les frais d'ouverture du dossier, de garde des clés, et d'intervention sont facturés directement par l'Asema.
5. Un forfait unique de CHF 100.00 est perçu pour l'ouverture du dossier.
6. Une prime mensuelle de CHF 15.00 est perçue pour la garde des clés et la mise à disposition du service.
7. Un forfait de CHF 135.00 est facturé pour chaque intervention ayant nécessité le déplacement du service d'intervention.
8. Les montants décrits sous les points 5, 6 et 7 incluent la TVA, ils peuvent être adaptés en tout temps.
9. Le service d'intervention de Securitas SA peut être positionné en tant que répondant 1, 2, 3, 4 selon les instructions du client.
10. Le service Securitas est opérationnel dès l'installation de l'appareil par le technicien Secutel. ASEMA se charge de faire parvenir les clés en courrier recommandé à Securitas S.A. à Lausanne.

L'avenant au contrat se signe lors de la réception des clés par le
technicien Secutel